

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de Transition écologique et solidaire 2024-2030

POUR UNE VILLE SOBRE, NATURE ET ENGAGÉE **Illustration de ce Projet ambitieux avec la requalification de** **l'îlot 45, une réhabilitation exemplaire**

Favoriser la nature en ville, la sobriété énergétique et le bien vivre ensemble, tels sont les trois axes stratégiques du projet de Transition écologique et solidaire 2024-2030 voté le 14 décembre par le Conseil municipal. Un projet articulé autour de 30 actions qui engagent la Ville à faire face aux grands défis écologiques et sociétaux et répondre aux préoccupations des Bayonnais.

Le projet vise à nourrir l'action publique dans tous ses domaines de compétences, avec le souci d'agir de façon systémique et collective tant en matière d'écologie que de solidarité. Depuis ce début d'année, plusieurs projets ont été lancés en concertation ou en co-construction avec les habitants, et se poursuivront dans les mois à venir, avec notamment la création de trois trames de fraîcheur en ville (parvis du Crous, AB Campus, parvis de la Floride), la végétalisation des cours d'école, ou encore la création d'une placette en cœur d'îlot d'une requalification urbaine exemplaire dans le Petit-Bayonne...

Le Projet de Transition Écologique et Solidaire 2024-2030 engage la Ville de Bayonne sur la voie de la sobriété pour réussir la transition énergétique, la transition écologique et de la solidarité pour accompagner les transitions sociétales. Ce Projet s'attache à rassembler les différentes initiatives en cours ou prévues en une feuille de route collective. Il s'appuie sur un plan de 30 actions resserrées autour de compétences strictement communales, dont les principales mesures sont présentées dans **le livret synthétique de 16 pages annexé.**

L'ensemble des actions du Projet TES contribue à atteindre les objectifs fixés dans le Plan climat Pays Basque, à savoir réduire la consommation d'énergie de 16% d'ici à 2030, réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) totales de 18% d'ici à 2030, porter à 32% la part des énergies renouvelables d'ici à 2030, et développer la capacité de séquestration du carbone des prairies et forêts pour capter 35% des émissions résiduelles de GES d'ici à 2030.

Laurence Hardouin Adjointe au Maire déléguée à la transition écologique, solidaire et citoyenne tient à souligner que *« la Ville de Bayonne ne part pas d'une page blanche. Elle était déjà engagée dans un projet de développement durable. Mais il était nécessaire de réfléchir à un plan plus ambitieux, plus transversal et qui inclut le volet social. Car ce sont les plus fragiles et les plus précaires qui vont subir en premier lieu les conséquences du réchauffement climatique. D'où les termes de Transition Écologique et Solidaire. Nous ne devons oublier personne et, bien au contraire, accompagner et aider tout le monde dans ce projet qui se veut un projet de société. Ces trente fiches actions entendent répondre à la question : comment peut-on tous ensemble faire une ville plus résiliente et plus attentive au bien-être de chacun ? ».*

Pour ce faire, il s'articule autour de trois ressorts thématiques : la sobriété, la nature en ville et l'épanouissement de toutes et de tous. Illustration avec la requalification urbaine en cours au cœur

du Petit-Bayonne. Cette opération d'envergure coche de nombreux critères du Projet de Transition Écologique et Solidaire 2024-2030 de la Ville de Bayonne : qualité urbaine, concertation citoyenne, accessibilité, nature en ville, réutilisation de matériaux, valorisation du patrimoine...

Le projet de Transition Écologique et Solidaire repose sur trois enjeux majeurs : celui de la lutte contre le changement climatique, celui de la reconquête de la biodiversité et celui de l'épuisement des ressources. Il doit aussi repenser l'espace public, tant au regard des problématiques de genre, d'âge et de handicap, afin de le rendre plus inclusif et plus accueillant. Il existe bel et bien une inégalité climatique et la question sociale est donc au cœur des enjeux climatiques. La transition énergétique ne doit ni oublier, ni sacrifier les plus vulnérables, mais déployer des alternatives durables et accessibles pour concilier les enjeux de fin du monde et de fin de mois.

Un budget vert et solidaire

La Ville de Bayonne a déployé une analyse climat de son budget dès le compte administratif 2022 et le budget primitif 2023. Cette démarche de budget « vert » s'inscrit totalement dans le projet de Transition écologique et solidaire. EN 2024, 45 % de l'enveloppe du programme d'entretien et d'amélioration du patrimoine de la Ville et de ses espaces publics sera consacré à des projets en faveur de la Transition écologique et solidaire.

L'îlot 45, une requalification exemplaire



Image non contractuelle ©Arotcharen Architecture

La requalification de cet îlot dégradé délimité par le quai Chaho et les rues Pannecau, Charutière et Cordeliers concerne six immeubles. Cette opération réalisée dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) prévoit la restructuration de 28 logements en accession sociale à la propriété (en Bail Réel Solidaire) et deux commerces recomposés en rez-de-chaussée. Un garage à vélo public sera également aménagé.

La réalisation des curetages opérée au printemps 2023 sur la partie arrière de trois immeubles a vocation à « dédensifier » l'îlot afin d'améliorer les conditions d'habitabilité des logements (luminosité, chaleur ..) et de les sécuriser face au risque incendie, mais également de créer un nouvel espace public pour le quartier du Petit-Bayonne.

L'intervention complexe et ambitieuse sur les six immeubles, réalisée par l'EPFL Pays Basque et le COL (maîtres d'ouvrage), s'accompagne de la création d'une placette en cœur d'îlot réalisée par la Ville de Bayonne. D'une superficie de 260 m², la placette a fait l'objet d'une concertation menée sous forme d'ateliers auprès des habitants du quartier puis d'une réunion à laquelle les occupants des futurs logements ont été associés. Près de la moitié de sa superficie sera désimperméabilisée et végétalisée selon un principe de strates végétales (couvre-sol, arbustes, arbres), contribuant ainsi au rafraîchissement de la Ville. Cet espace fonctionnant comme un square grâce à l'installation d'un portail à l'entrée de la venelle Charcutière sera composé de plusieurs zones récréatives - potager, boîte à livre, composteur sur site ou à proximité. La valorisation du patrimoine sera assurée grâce au marquage au sol de l'ancienne trame bâti.

Cette opération de requalification urbaine et de création d'un espace public partagé et végétalisé répond à de multiples enjeux du Projet de Transition écologique et solidaire de la Ville de Bayonne.

- L'aménagement d'une ville économe en ressource (action 2), par la reconstruction de la ville sur la ville pour lutter contre l'étalement urbain et favoriser la ville des courtes distances.
- Le développement de l'économie circulaire (action 5), avec la réutilisation de certains matériaux tels que les tuiles, dont une partie sera réemployée dans le cadre du chantier, et une autre servira à traiter les sols.
- La mobilité durable (actions 8 et 9) avec la création d'un local à vélo pour les habitants des futurs logements et encourager les déplacements actifs.
- Le rafraîchissement de la ville avec la création d'une trame de fraîcheur, la préservation du cycle naturel de l'eau (action 14) et la reconquête de la biodiversité (action 17) en participant à la renaturation du centre ancien puisque près de la moitié de la superficie du projet sera désimperméabilisée et végétalisée selon plusieurs strates végétales (couvre-sol, arbuste, arbre). De plus, une part importante de l'eau de pluie sera absorbée sur site.
- La lutte contre les nuisances et l'apaisement d'un espace public de proximité (action 18) avec l'installation d'un portail pour sécuriser l'accès de la placette pour la nuit.
- L'accessibilité de l'habitat pour la population locale (action 21) avec la résorption de logements insalubres et l'opération de requalification sur six immeubles.
- L'amélioration de l'accessibilité sur une partie des logements (action 23) en termes de mise aux normes des logements (création d'ascenseurs, cheminements accessibles aux personnes à mobilité réduite).
- Le renforcement du pouvoir d'agir des citoyens dans l'évolution de la ville (action 24) et l'accompagnement des changements de mode de vie (actions 25 et 26), en mettant le citoyen au cœur des réflexions et en permettant une appropriation de l'aménagement de la placette.
- La création d'un potager et la mise en place d'un composteur, sur site ou dans le quartier (en phase de conception).
- La création d'espaces publics pour tous : espaces récréatifs, potager, boîte à livres, et l'amélioration du bien-être (actions 28 et 29).
- La valorisation de l'histoire et du patrimoine du site (action 30) grâce au marquage au sol de l'ancienne trame bâtie par l'utilisation de la pierre de Bidache ou assimilée afin de ne pas oublier la configuration initiale de l'îlot.